

ACA asbl – Organisme de contrôle agréé Meensesteenweg 338, 8800 Roeselare BE 0811407 869 / TEL: 065/334 979 www.acavzw.be / agenda@acavzw.be Référence: Date du contrôle: Agent-visiteur: Conclusion: 2020120477 15/12/2020 Khalid Belamin Temsamani CONFORME



INSTALLATIONS ELECTRIQUES A BASSE TENSION ET A TRES BASSE TENSION (LIVRE 1 – AR 08/09/2019)

Identification des tiers:			Exemplaire	original - Ce rap	port remplace e	et annule le rapport av	ec référence	l	
Client:	Khelifa Hanifa, G	énéral De Gaulle 50	, 6180 COURCELL	.ES					
Propriétaire:	Khelifa hanifa								
Installateur:	/								
Numéro de TVA:	1								
ldentification de l'installa	tion électrique:				Installa	teur = personne ou p	ersonnes resp	oonsable(s) des	travaux
Adresse du contrôle:	Général De Gaull	e 50 , 6180 COURO	CELLES						
Code EAN installation:	541 44	000,0100000110	,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,						
Tarif compteur(s):	Bihoraire				C	abine HT privée:	Non		
Numéro compteur(s):	12583127					RD:	ORES		
Index compteur(s):	234861.9 / 08495	9 9					0.120		
Type d'installation:		· unité d'habitation a	issociée)		T	ype de locaux:	Comme	rce + maison	
Nature du contrôle:			,		<u> </u>	··			
Conformément aux prescription	ons du Livre 1 – Inst	allations à basse ter	nsion et à très bass	e tension – Procé	édure interne Of	PRO/FLE/001			
Type de contrôle:		ormité avant la mise				110/222/001			
Date de réalisation:	Avant le 01/1			rès le 01/10/1981	-	ne/2020 .	Après le 01/0	ne/2020	
				les le 0 1/10/1901	et availt le 0 1/0	J0/2020 4	Apres le 0 l/0	00/2020	
Notes:	•	NSTATATIONS: Re	marques						
Dérogations (Partie 8): Réinspection au rapport:	Non appliqué /								
Données générales de l'i	nstallation électi	riane.							
		-		40.4	1/-			40	^
Tension nominale:	2 x 230 V		ensité nominale ma			leur nominale branch		40	Α
Câble d'alimentation:	4X10	mm² Ty _l	pe.	XVB	-	pe de système de mis		TT	
Electrode de terre:	Piquet de te	rre				ction électrode de ter ction conducteur de t		16 mm²	
Nombre de tableaux:	2	No	mbre de circuits:	18+3		mbre de circuits de ré		1+6	
Installation de production déc			n présent	10.0		ssance AC (maximal		1.0	kVA
Installation PV	Stockage		Central à l	nvdrogène	☐ Cogéné	•	o). □ Eol	ienne	KV/ C
Description générale des				, , , , , , , , , , , , , , , , , , , 					
Dispositif(s) à courant différer			· ·					Non présent	
		ensibilité DI:	300 mA	Nombro do 1	aâlaa: ") T.o.	_	Non present	
Intensité nominale In: 40 Supplémentaire: /	Α 3	ensibilite Di.	300 MA	Nombre de p	ooles.	2 Ту	pe: A		
Dispositif(s) à courant différer	ntiel secondaire(s):			□ Présent ma	ie on dobore du	cadre du contrôle ac	tuol \square	Non présent	
Intensité nominale In: 40		ensibilité DI:	30 mA	Nombre de p		_		Non present	
	DIFF30MA 40A 2P T		30 IIIA	Nombre de p	Jules.	2 Тур	pe. A		
Schémas et plans de l'ins	stallation:								
Schéma(s) unifilaire(s) ou de	circuits:	Version/n°:	3	Date:	1	☑ En ordre	П	Non présent	
Plan(s) de position:		Version/n°:	6	Date:	/	En ordre	\overline{n}	Non présent	
Plan(s) de position des prises	de terre:	Version/n°:		Date:		✓ Non applicable		Non présent	
Document(s) des influences e	externes:	Version/n°:	1	Date:	/	Non applicable		Non présent	
Document(s) des installations	de sécurité:	Version/n°:		Date:		Non applicable	$\overline{\Box}$	Non présent	
Document(s) des installations	critiques:	Version/n°:		Date:		✓ Non applicable		Non présent	
Mesures, contrôles et es	sais:								
Résistance de dispersion de l	a prise de terre:	10.5	Ohm	Méthode d	le mesure:		RE		
Niveau d'isolement général:		200	MOhm	Tension de	e mesure:		500V		
Test dispositif(s) à courant dif	férentiel:	Bouton test:	OK	Boucle de	défaut:		OK		
Continuité des conducteurs de		Général:	OK	Liaison éq	uipotentielle:		OK		
Protection contre les contacts	-	ОК		-	contre les conta	acts directs:	OK		
Etat du matériel (à pose) fixe:		OK		Etat du ma	atériel mobile:		1		

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Référence: 2020120477

Date d'émission du rapport: 16/12/20 p.1/3

Description des circuits:

ID Tableau	Dispositif à courant différentiel	Type de protection	Intensité nominale	Nombre de pôles	Section des conducteurs	Nombre	Réserve?

COFFRET 1 : 1 DIFF300MA 40A 2P / 1 DIFF30MA 40A 2P / 9 DISJ BIP 16A / 7 DISJ BIP 16A / 1 DISJ BIP 32A / 1 DISJ BIP 40A	
COFFRET 2: 1 DIFF30MA 40A 2P / 3 DISJ BIP 16A	

CONSTATATIONS: Infraction	าร		

CONSTATATIONS: Remarques

- A Pas d'infractions.
- A Les schémas de l'installation électrique doivent être conservés obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est également fortement recommandé de garder une copie des schémas à proximité du tableau de répartition principal.
- A Tous les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) à l'aide du bouton test (cfr. prescriptions du fabricant).
- A Ce contrôle ne comprend que ces parties de l'installation électrique comme indiquées sur les parties correspondantes (et signées) des schémas.
- A Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport est uniquement le reflet de l'installation électrique au moment du contrôle.
- B4 L'unité est meublée au moment du contrôle.

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Référence: 2020120477

Date d'émission du rapport: 16/12/20 p.2/3

CONCLUSION:

L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Code du bien-être Livre III Titre 2 - Installations électriques.

Le prochain contrôle est à effectuer au plus tard avant: 5 ans à partir de la date du contrôle							
	Par le même organism	e	☑ Par un organisme au choix				
\square	Les schémas unifilaires et les plans de position de l'installa	tion ont été datés et signés.					
	Les bornes d'entrée du (ou des) dispositif(s) à courant différentiel à l'origine de l'installation ont été scellées.						
	☐ Lors d'une visite précédente ☐ Lors de la visite actuelle						
	Aucune installation ou partie de l'installation électrique pou contrôle de conformité avant la mise en usage doit être réa						
	Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractior mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de les personnes ou les biens.						
	Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle des in l'installation électrique, le Service Public Fédéral ayant l'Er expiré.						
	L'acheteur est tenu de communiquer à l'organisme de conf	rôle qui a réalisé la visite de	contrôle son identité et la date de l'acte de vente.				
Au nom dı	u dirigeant technique, l'agent-visiteur:						

ACA asbl - Organisme de Controle Agréé Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare TVA BE 0811.407.869 Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29 info@acavzw.be - www.acavzw.be

Les prescriptions réglementaires:

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique. Ce dossier est tenu à disposition de toute personne qui peut le consulter. Une copie de ce dossier est mise à disposition à tout éventuel locataire. Le vendeur est tenu de transmettre le dossier de l'installation à l'acheteur lors du transfert de propriété.

Toute modification de l'installation électrique doit être effectuée conformément aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 et doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante doit faire l'objet d'un contrôle de conformité avant la mise en usage. Ce contrôle est réalisé par un organisme agréé.

Le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques.

Les devoirs du propriétaire, gestionnaire ou exploitant des installations électriques peuvent être consultés sur le site d'ACA asbl (www.acavzw.be).

Une copie de ce rapport est tenue pendant une période de 5 ans par l'organisme agréé. Ce rapport est tenu à la disposition de toute personne autorisée légalement à le consulter.

Pour de plus amples informations sur les prescriptions réglementaires ou plaintes, la Direction Générale de l'Energie du Service Public Fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie (https://www.economie.fgov.be) est l'autorité compétente des organismes agréés.

Plan d'action en cas d'installation électrique conforme:

Lisez attentivement toutes les remarques éventuelles mentionnées sur le rapport. Conservez le rapport et les schémas correspondants dans le dossier de l'installation électrique.

Laissez contrôler toute modification ou extension importante par un organisme agréé. Laissez effectuer le prochain contrôle périodique à temps (voi ci-dessus).

Ce rapport ne peut être imprimé ou copié et distribué que dans son intégralité. Sous sa forme numérique, ce rapport sert d'exemplaire original.

Référence: 2020120477

Date d'émission du rapport: 16/12/20 p.3/3